

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

Affaires étrangères.

RELATIONS CULTURELLES

Par M. Francis PALMERO,

Sénateur.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président; Jacques Ménard, Emile Didier, Antoine Andrieux, Georges Repiquet, vice-présidents; Jacques Genton, Serge Boucheny, Philippe Machefer, Francis Palmero, secrétaires; Michel d'Aillières, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Raymond Bourguin, Louis Brives, Jacques Chaumont, Georges Constant, Gilbert Devèze, François Dubanchet, Louis de la Forest, Jean Garcia, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Marcel Henry, Louis Jung, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longequeue, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Jean Mercier, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Jean Périquier, Mme Rolande Perlican, MM. Edgard Pisani, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Eugène Romaine, Abel Sempé, Edouard Soldani, Georges Spéna, Jean-Louis Vigier, Albert Vollquin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexe 1), 1293 (tome I), 1294 (tomes I et II) et in-8° 227.

Sénat : 49 et 50 (tome III, annexe 1), 51 (tome XII), 53 (tome I) (1979-1980).

Loi de finances. — Affaires étrangères - Français de l'étranger - Organisations internationales - Radiodiffusion - Télévision - Relations culturelles, techniques et scientifiques.

SOMMAIRE

	Pages
I. — Les grandes lignes du budget des relations culturelles	3
II. — La scolarisation des enfants français à l'étranger	12
III. — La coopération technique	14
IV. — L'accord culturel avec la Chine	16
V. — Les missions archéologiques	17
VI. — Les V.S.N.A.	18
VII. — Les bourses	18
VIII. — Les organisations internationales	22
IX. — Presse et information	26
X. — Les émissions radio vers l'étranger	27
XI. — L'audio-visuel	29
XII. — La francophonie	31
XIII. — Les Français détenus à l'étranger	35
Conclusion. — Vers une nouvelle politique	36

MESDAMES, MESSIEURS,

Le projet de budget global du ministère des Affaires étrangères s'élève pour 1980 à 5.274.187.224 F, progressant de 14,65 % par rapport à celui de 1979, alors que le budget de l'Etat n'augmente que de 14,30 %.

Cette augmentation témoigne de la poursuite de l'effort de redressement accompli dans le cadre du Plan de cinq ans.

A l'intérieur de ce budget, les crédits de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques s'élèvent à 2.218.327.814 F.

Cette évolution correspond à une augmentation globale de 12,80 % par rapport au budget de 1979.

La Direction générale voit donc ses crédits augmenter moins vite que ceux du Département et sa part se réduit encore au sein du ministère des Affaires étrangères.

Depuis 1976, où ils représentaient 48,4 % du budget des Affaires étrangères, les crédits de la Direction générale des relations culturelles n'ont cessé de diminuer et n'atteignent plus que 42 % en 1980.

Les crédits affectés aux relations culturelles passent de 1 milliard 54 millions à 1 milliard 187 millions soit 12,60 % d'augmentation. Ceux affectés à la coopération passent de 913 millions à 1 milliard 38 millions, soit 12,80 % d'accroissement.

Ces augmentations permettent :

— une amélioration de la scolarisation des enfants français à l'étranger : 30 emplois créés ;

— le renforcement de notre représentation scientifique à l'étranger (plus 39,05 %) : 10 emplois ont été créés grâce à un apport de 10 millions prélevés sur les fonds de la recherche ;

— une majoration de 15,6 % des échanges artistiques ;

— une majoration de 15,16 % pour les boursiers ;

— un effort en faveur de la Chine: 7.500.000 F contre 2.897.000 F en 1979 ;

— un effort en faveur de l'audio-visuel ;

— la création de 200 postes supplémentaires de coopérants techniques en Algérie portant le total à 3.100 (Accord franco-algérien du 14 février 1978).

RELATIONS CULTURELLES

Chapitres	Nature	1979	1980	1980/1979 en pourcentage
Titre III — Moyens des services.				
Première partie. — Rémunérations.				
31-11-20	Rémunérations des services culturels	108.922.909	(1) 106.625.991	— 5,78
31-11-30	Rémunérations des établissements culturels	462.685.094	520.498.581	12,49
31-12-20	Indemnités des services culturels	238.040	280.390	17,79
31-12-30	Indemnités des établissements culturels	2.565.270	2.929.260	14,18
31-97	Rémunérations des personnels non titulaires	»	18.755.356	»
	Total des rémunérations	574.411.313	649.089.578	13,00
Troisième partie. — Charges sociales.				
53-90	Cotisations sociales	11.503.632	(2) 7.652.974	— 33,47
	Total des rémunérations et des charges sociales	585.914.945	656.742.552	12,08
Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des services.				
34-11-20	Frais de déplacement des services culturels	6.709.182	6.986.182	4,12
34-11-30	Frais de déplacement des établissements culturels	22.937.555	38.830.055	69,28
34-12	Matériel des services et établissements culturels	17.011.950	19.961.499	17,33
34-91	Loyers des services culturels	6.216.574	6.836.574	9,97
34-92	Automobiles	2.700.000	2.700.000	»
	Total des dépenses de matériel et de fonctionnement des services	55.575.261	75.314.310	35,51
Sixième partie. — Subventions de fonctionnement.				
36-11	Office universitaire pour l'Algérie	74.051.882	79.727.382	7,66
	Total des moyens des services	715.542.088	811.784.744	13,45

(1) 6.296.918.

(2) 3.850.658.

Chapitres	Nature	1979	1980	1980/1979 en pourcentage
	Titre IV. — Interventions publiques.			
	<i>Action culturelle et artistique.</i>			
42-21	Etablissements culturels	136.821.372	151.607.616	10,80
	Boursiers français à l'étranger	13.254.916	13.704.916	3,39
	Boursiers étrangers en France	33.975.772	39.126.772	15,16
	Echanges artistiques	20.743.842	23.973.842	15,57
	Echanges culturels	10.874.537	12.274.537	12,87
	Moyens de diffusion culturelle	82.105.726	90.105.726	9,74
	Réceptions	439.800	509.800	15,91
	Total des crédits d'action culturelle	298.215.695	331.303.209	11,09
	<i>Relations scientifiques.</i>			
42-22	Relations scientifiques	23.158.888	23.958.888	3,45
	Total des dépenses d'interventions	321.374.583	355.262.097	10,54
	Total des dépenses ordinaires	1.036.916.941	1.167.046.841	12,54
	Titre V. — Investissements.			
	<i>Sixième partie. — Equipement culturel.</i>			
56-20	Etablissements français	12.000.000	11.000.000	— 8,33
	Titre VI. — Subventions d'investissements.			
68-81	Relations culturelles	4.900.000	10.400.000	+ 120,40
	Total des dépenses en capital	16.900.000	20.400.000	20,71
	Total des crédits des relations culturelles ..	1.053.816.941	1.187.446.841	12,68

COOPÉRATION CULTURELLE

Chapitres	Nature	1979	1980	1980/1979
	Titre IV. — Interventions publiques.			
	<i>Aide au développement.</i>			
42-25	Aide en personnel	592.033.651	673.383.651	13,74
	Formation d'étudiants	180.280.507	204.929.507	13,67
	Assistance pédagogique et technique	106.286.798	116.286.798	9,40
	Missions	16.231.017	17.681.017	8,93
	Total de l'aide	894.831.973	1.012.280.973	13,12
	Titre VI. — Subventions d'investissement.			
	<i>Aide extérieure.</i>			
68-80	Aide à l'enseignement	7.300.000	7.300.000	»
	Aide technique	11.300.000	11.300.000	»
	Total de l'aide	18.600.000	18.600.000	»
	Total des crédits de coopération culturelle ..	913.431.973	1.030.880.973	12,85

On notera une stabilité des subventions d'investissement et une augmentation des crédits d'aide au développement, ce dernier poste correspondant pour l'essentiel à des rémunérations d'enseignants.

**RÉPARTITION FONCTIONNELLE DES CREDITS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
POUR 1980**

(En millions de francs.)

Secteurs	Dépenses ordinaires	Dépenses en capital		Total dépenses ordinaires + dépenses en capital (C.P.)	Part en pourcentage de chaque secteur dans le total	Crédits 1979	Evolution en pourcentage 1979-1980
		A.P.	C.P.				
Services culturels, scientifiques et de coopération	165,47	»	»	165,47	7,48	144,73	+ 14,33
Diffusion et échanges culturels							
— Enseignement	837,56	(1) 23,83	(1) 15,40	852,96	38,54	758,95	+ 12,39
— Echanges culturels	25,98	»	»	25,98	1,17	24,13	+ 7,67
— Diffusion culturelle	90,11	»	»	90,11	4,07	82,11	+ 9,74
Totaux	953,65	23,83	15,40	969,05	43,78	865,19	+ 12,00
Echanges artistiques	23,97	»	»	23,97	1,08	20,74	+ 15,57
Relations scientifiques	23,96	»	»	23,96	1,08	23,16	+ 3,45 (2)
Coopération	1.012,28	18,62	18,60	1.030,88	46,58	913,43	+ 12,86
Totaux	2.179,33	42,45	34,00	2.213,33	100,00	1.967,25	+ 12,51
Transfert du fonds de la recherche (relations scientifiques)	10,00	»	»	10,00	»	»	(2) »
Ensemble	2.189,33	42,45	34,00	2.223,33	»	1.967,25	+ 13,01

(1) Non compris les crédits (A.P. : 10 M et C.P. : 5 M) destinés à la construction de locaux pour l'Assemblée des Communautés européennes.

(2) Compte tenu du transfert à intervenir au titre du Fonds de la recherche, les crédits affectés aux relations scientifiques progressent de + 39,05 % par rapport au montant de ceux consacrés à ce type d'actions en 1979.

Source : D.G.R.C.S.T.

**RÉPARTITION PAR ACTION ET ZONE
CONSACRÉS AUX RELATIONS CULTURELLES, SCIEN-**

	Europe de l'Ouest		Europe de l'Est		Amérique du Nord		Amérique latine	
	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980
Services culturels, scientifiques et de coopération	29,70	35,20	7,92	8,86	19,90	22,31	21,28	24,51
Diffusion, échanges culturels et artistiques	203,06	229,32	50,46	56,98	31,38	35,44	119,58	135,04
Relations scientifiques	3,43	3,58	5,95	6,21	3,70	3,86	0,93	0,97
Coopération	24,57	26,90	»	»	37,00	36,60	104,62	114,45
Total	260,76	295,00	64,33	72,05	91,98	98,21	246,41	274,97
Quote-part de chaque zone dans le total des crédits (en pourcentage)	12,81	13,33	3,14	3,25	4,52	4,44	12,24	12,42

**GEOGRAPHIQUE DES CRÉDITS
TIFIQUES ET TECHNIQUES AVEC L'ÉTRANGER**

(En millions de francs.)

Moyen-Orient		Asie-Océanie développée		Asie-Océanie (autres pays)		Maghreb		Afrique non francophone		Crédits non ventilables		Total	
1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980
13,23	14,84	7,26	8,78	8,58	9,62	28,02	31,42	8,40	9,42	0,44	0,51	144,73	165,40
67,87	76,65	34,57	39,04	33,94	38,33	268,32	295,55	24,07	27,18	52,68	59,49	885,93	993,00
0,46	0,48	2,29	2,39	1,09	1,14	0,88	0,92	0,11	0,11	4,32	4,30	23,16	23,90
131,70	145,60	3,30	1,60	69,07	78,80	418,90	492,00	87,66	101,40	36,61	33,53	913,43	1.030,80
213,26	237,57	47,42	51,81	112,68	127,89	710,12	819,89	120,24	138,11	94,05	97,83	1.967,25	2.213,00
10,64	10,73	2,31	2,34	5,63	5,78	36,26	37,04	6,03	6,24	6,42	4,43	100	100

— *La redistribution de notre effort a été importante comme en témoignent le tableau ci-dessous :*

Zones géographiques	Pourcentage par rapport au montant total du budget	
	1978	1979
Maghreb	41,67	36,26
Asie-Océanie (pays en voie de développement) ..	11,73	5,63
Europe de l'Ouest	9,55	12,81
Amérique latine	9,24	12,42
Moyen-Orient	6,70	10,64
Afrique non francophone	3,52	6,03
Asie-Océanie (pays développés)	1,60	2,31
Amérique du Nord	3,36	4,52
Europe de l'Est	2,46	3,14

**COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU MAGHREB**

Année	Pays	Total général	Enseignants		Coopération technique	
			Civils	V.S.N.A.	Civils	V.S.N.A.
1962	Algérie	29.500	23.000	»	6.500	»
	Maroc	9.269	6.269	»	3.000	»
	Tunisie	1.452	1.152	»	300	»
	Total	40.221	30.421	»	9.800	»
1970	Algérie	8.085	4.800	920	1.615	750
	Maroc	7.155	5.385	390	1.138	242
	Tunisie	3.656	2.550	630	236	240
	Total	18.896	12.735	1.940	2.989	1.232
1976	Algérie	4.568	2.738	497	633	700
	Maroc	7.008	5.967	422	426	193
	Tunisie	1.946	1.400	276	130	140
	Total	13.522	10.105	1.195	1.189	1.033
1979	Algérie	3.779	2.350	360	498	571
	Maroc	5.741	4.659	354	453	275
	Tunisie	1.048	720	166	97	65
	Total	10.568	7.729	880	1.048	911

De 1970 à 1979 l'effectif de nos coopérants au Maghreb a donc diminué de 8.000 personnes. En outre, dans les trois pays, nos coopérants enseignants sont maintenant concentrés dans les universités et les grandes classes de l'enseignement secondaire national lequel a vu, dans les trois pays considérés, ses effectifs d'élèves plus que doubler depuis 1970 et quintupler depuis 1960.

Cela étant, le processus de formation d'enseignants et de cadres nationaux, qui permettra dans un avenir relativement proche à ces trois pays de se passer de coopérants français, est déjà presque achevé en Tunisie, et très avancé en Algérie et au Maroc.

Aux côtés de nos coopérants, des dizaines de milliers d'enseignants nationaux sont en fonctions au Maroc, en Algérie et en Tunisie. Dans le primaire, les instituteurs, tous nationaux (y compris ceux qui enseignent *en français*) sont près de deux cent mille au Maghreb. Tous ces cadres ont été formés avec le concours de notre coopération.

SCOLARISATION DES ENFANTS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

La scolarisation des enfants français à l'étranger s'appuie sur un réseau d'établissements comprenant les lycées et collèges français ou franco-étrangers (168 en 1979 dont 126 relevant du ministère des Affaires étrangères) et les écoles françaises (103 en 1979 dont 78 aidées par le Ministère).

— Les enfants français ayant suivi leur scolarisation à l'étranger sont passés de 41.500 en 1978 à 41.100 en 1979.

Il s'agit d'apporter, sur le plan de l'enseignement, le soutien logistique nécessaire à la politique de développement des échanges économiques de la France avec l'étranger. L'afflux, dans un pays donné, de spécialistes ou techniciens français accompagnés de leur famille requiert, en effet, l'ouverture parfois très rapide de classes nouvelles ou la création d'écoles.

Ceci est particulièrement important et urgent en Amérique latine, Afrique non francophone, Asie non développée et Moyen-Orient.

Ce programme bénéficiera, en effet, des différentes mesures d'ajustement prévues pour 1980 au titre de la diffusion et des échanges culturels : ajustement du niveau des rémunérations des personnels en service à l'étranger, amélioration des moyens de fonctionnement des établissements d'enseignement, compensation de l'incidence de la hausse des coûts, etc.

Une mesure spécifique est par ailleurs inscrite dans le budget de 1980 pour assurer la poursuite et le développement de l'effort entrepris dans le domaine de la scolarisation des enfants français à l'étranger : 30 emplois nouveaux sont, en effet, créés à ce titre pour renforcer les effectifs des personnels enseignants servant dans les établissements français à l'étranger.

— Le nombre d'élèves étrangers qui suivent l'enseignement du français croît : il s'établissait à 72.500 en 1978, 73.800 en 1979. Dans le même temps, les enseignants français comme les enseignants locaux ont vu leur nombre s'accroître.

— Les étrangers ayant suivi les activités des établissements et services culturels sont passés au cours de la même période de 134.000 à 126.000.

— De même, le nombre des experts agissant dans le cadre de notre coopération technique s'est-il abaissé de 2.800 à 2.600.

Le lycée de la mission laïque à Valbonne atteint maintenant son rythme de croisière avec 1.000 élèves dont 667 internes. Le ministère de l'Education devait cependant s'assurer plusieurs centaines de lits pour les mettre à des prix raisonnables à la disposition des enfants des Français expatriés. (J.O. du Sénat, 7 décembre 1978.)

Il n'en a hélas ! encore rien fait et il reste 600 places vacantes.

**EN FAIT L'AIDE ACCORDÉE PAR LA FRANCE
AUX ÉTATS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT
RELÈVE DE PLUSIEURS MINISTÈRES**

Une récapitulation a été tentée.

	1979	1980	1980/1979 en pourcentage
Affaires étrangères	1.615,49	1.831,56	13,37
Agriculture	0,89	0,97	8,98
Coopération	3.436,93	4.021,67	17,01
Charges communes	2.013,98	2.363,60	17,35
Economie	65,72	83,77	27,46
Budget	1,31	1,52	16,03
Education	8,12	9,91	22,04
Universités	39,49	34,11	— 13,62
Intérieur	23,81	25,63	7,64
Jeunesse et Sports	2,55	3,25	27,45
P. et T.	40,90	47,86	17,01
Marine marchande	0,17	0,23	35,29
Transports	2,73	3,02	10,62
Total	7.252,09	8.387,10	15,65

LA COOPÉRATION TECHNIQUE

La coopération technique est un moyen privilégié d'intervention des pays industrialisés auprès des pays en voie de développement.

Elle a le mérite de servir les intérêts réciproques des deux parties contractantes.

En effet, la formation de futurs ingénieurs, techniciens, cadres de gestion, enseignants et chercheurs originaires des P.V.D. dans nos propres institutions ou, avec le concours de nos coopérants, dans les institutions du pays même, ne peut que favoriser le rayonnement de notre culture et de notre savoir-faire industriel et, par là même, contribuer au renforcement de nos exportations de biens d'équipements et de technologie auprès des entreprises et des administrations des P.V.D.

A un moment où notre pays, comme tous les pays industrialisés d'ailleurs, constate qu'il est de plus en plus tributaire de l'extérieur pour ses ressources en matières premières énergétiques et minérales, il est plus urgent que jamais que notre balance commerciale avec les pays exportateurs de ressources pétrolières et minières puisse être équilibrée par des ventes de produits à forte valeur ajoutée, d'usines clés en main et éventuellement de brevets.

Le choix des principaux partenaires de notre coopération peut résulter de considérations économiques, politiques ou purement humanitaires.

Les pays prioritaires économiquement parlant (Mexique, Brésil, Venezuela, Irak, Indonésie, Corée du Sud) restent, de toute évidence, des objectifs à court terme, donc doivent être les premiers bénéficiaires de cette coopération. Il faudrait y ajouter le Nigeria, l'Arabie saoudite, le Koweït et les Emirats.

La Chine populaire, l'Inde et l'Égypte, de par l'étendue du marché intérieur qu'ils représentent et du fait du nouveau contexte politique dans lequel ils évoluent, doivent être considérés comme objectifs à moyen terme, compte tenu de la modicité de nos échanges économiques actuels avec ces pays.

Il faudrait citer en outre : Syrie, Kenya, Angola, Guinée, Colombie, Equateur, Philippines, Malaisie Thaïlande... sans oublier Singapour et Hong-Kong.

**LISTE DES ACCORDS DE COOPERATION CULTURELLE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE CONCLUS EN 1978 ET 1979**

Pays	Intitulé de l'accord	Date de la signature
Algérie	Protocole portant avenant à la Convention du 8 avril 1966.	4 février 1978
R.F.A.	Accord portant création de l'institut franco-allemand de Sarreguemines.	15 septembre 1978
Autriche	Echange de lettres portant création d'un centre franco-autrichien de rencontres.	21 juillet 1978
Bésil	Accord cadre de coopération interuniversitaire.	5 octobre 1978
Chine	Accord scientifique et technique.	21 janvier 1978
Chili	Accord complémentaire de coopération dans le domaine des sciences géographiques.	5 décembre 1978
Colombie	Accord cadre de coopération culturelle.	13 juin 1979
Espagne	Accord de coopération dans le domaine de la métrologie scientifique et technique.	21 mars 1978
République de Guinée	Accord de coopération culturelle, scientifique et technique.	26 juin 1979
Inde	Accord de coopération scientifique et technique.	18 juillet 1978
Indonésie	Accord de coopération dans le domaine de la recherche scientifique et le développement technologique.	8 mai 1979
Mexique	Accord relatif à l'équivalence des diplômes.	2 mars 1979
Philippines	Accord de coopération culturelle.	18 novembre 1978
	Accord de coopération scientifique et technique.	18 novembre 1978
Pologne	Accord relatif aux instituts français en Pologne et aux instituts polonais en France.	19 juillet 1979
Tunisie	Echange de lettres portant révision des annexes I et II de la Convention franco-tunisienne du 5 mars 1973.	15 mars 1978
U.R.S.S.	Accord concernant l'étude du français et du russe.	28 avril 1979
	Accord de coopération dans le domaine de l'étude des océans	28 avril 1979
	Accord sur la coopération scientifique, technique et industrielle dans le domaine de l'information et de l'électronique.	28 avril 1979

**ACCORDS DE COOPERATION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
PRÉVUS POUR LA FIN DE L'ANNÉE 1979 ET L'ANNÉE 1980**

Corée du Sud	Accord scientifique et technologique.
Népal	Accord culturel, scientifique et technique.
Nigeria	Accord culturel et de coopération.
Mozambique	Accord sur le statut des coopérants français.
Singapour	Accord culturel.
Zambie	Accord culturel et de coopération.

L'ACCORD CULTUREL AVEC LA CHINE

La visite de M. Hua Kuo-feng à Paris a permis la signature d'un accord culturel portant sur les échanges des années 1980 et 1981, soit l'ouverture dans une université chinoise de départements scientifiques avec enseignement en français et ce, dès l'année 1980, notamment pour les mathématiques, la physique spatiale, l'informatique et la gestion.

La Chine s'est engagée à introduire l'enseignement du français à la télévision et à augmenter le nombre des enseignants français sur son territoire, qui passera de 2 à 30 en 1980. La formation en France de spécialistes chinois interviendra à raison de 200 stagiaires par an.

La partie artistique prévoit des échanges sur deux ans, notamment un film tourné en Chine par Costa Gavras d'après « La Condition humaine » d'André Malraux. L'opéra de Pékin et une troupe théâtrale viendront en France, tandis qu'une exposition du Louvre et de Versailles se tiendra en 1981 en Chine. Une semaine du film français sera organisée à Pékin et il est prévu des échanges de télévision et une exposition du livre français avec 10.000 titres.

*
**

... et avec la R.D.A.

A la suite de la visite de notre ministre des Affaires étrangères, un *centre culturel sera créé à Berlin Est* avec réciprocité à Paris, ce qui jusqu'à présent avait été refusé aux Occidentaux. Ainsi l'Union soviétique reste désormais le seul pays communiste à ne pas admettre de centres culturels français et même pas de salles de lecture publiques.

MISSIONS ARCHÉOLOGIQUES

L'archéologie a disposé en 1979 de 5.671.000 F.

Il n'y a pas eu de réorientation des recherches archéologiques en 1978 et 1979, le mouvement ayant été engagé, dès 1977, vers un plus grand nombre de recherches en archéologie orientale et islamique et une légère diminution des opérations d'archéologie classique (grecque, romaine et byzantine).

Pour 1980, un ajustement de crédit de 1.350.000 F (+ 26 % par rapport à la dotation de base 1979) est prévu au titre des recherches archéologiques. Ce crédit doit notamment être consacré à la couverture des dépenses afférentes à la publication des résultats de ces recherches.

LES SITES DE FOUILLES SE RÉPARTISSENT AINSI

	1978	1979
Proche-Orient ancien	29	33
Moyen et Extrême-Orient	9	6
Nil et mer Rouge	14	16
Méditerranée	20	22
Amérique	8	6
Australie	1	1
Total	81	84

LES V.S.N.A.

Les Volontaires du service national rémunérés sur le budget de la D.G.R.C.S.T. (y compris ceux qui sont placés en période complémentaire) se répartissent ainsi :

Affectation	Effectif
Services culturels, scientifiques et de coopération	77
Etablissements français à l'étranger :	
• Au titre de l'enseignement du français langue étrangère	249
• Au titre de la scolarisation des enfants français	141
• Dépenses et échange culturels	121
Coopération :	
• Rémunérés totalement par le ministère des Affaires étrangères	354
• Rémunérés partiellement par le ministère des Affaires étrangères	265
• Rémunérés par les autorités locales	2.056
Total	3.263

Répartition géographique des V.S.N.A. :

— Europe	148
— Asie-Océanie	120
— Afrique du Nord Levant	2.839 (1)
— Reste de l'Afrique	144
— Amérique	462 (2)
Total	3.263

LES BOURSES

Bourses d'études :

Taux unique de 1.400 F par mois, appelé désormais allocation mensuelle d'entretien.

A ce taux peut s'ajouter une indemnité forfaitaire de logement de 300 F dans la mesure où le boursier n'est pas logé aux tarifs correspondant à ceux des cités universitaires.

(1) Dont 1.901 rémunérés intégralement par les autorités locales.

(2) Dont 155 rémunérés intégralement par les autorités locales.

Bourses de stage :

Suivant la nature des stages et le niveau des stagiaires : 1.800 F ou 2.200 F par mois.

En outre, quelle que soit la catégorie des boursiers, le ministère des Affaires étrangères prend à sa charge :

1° dans certaines conditions et jusqu'à des plafonds fixés annuellement des dépenses particulières du boursier afférentes à ses études ou à son stage ;

2° les charges sociales non couvertes par la Sécurité sociale ou l'assurance ;

3° les frais de formation facturés par les établissements payants ;

4° les frais de voyage retour du boursier ;

5° quelquefois les frais de voyage aller-retour.

La notion de bourse ne se confond plus avec l'allocation mensuelle d'entretien du boursier.

Peut ainsi avoir la qualité de boursier du Gouvernement français le bénéficiaire de l'une ou plusieurs des prestations suivantes :

- l'octroi d'une allocation d'entretien ;
- la prise en charge des frais de voyage ;
- la prise en charge de la couverture sociale ;
- la prise en charge des frais de formation.

Il en résulte une souplesse d'attribution et la possibilité de proposer à nos partenaires la prise en charge de certaines prestations dans le cadre de nos propres bourses.

Un taux unique basé sur le budget minimum estimé nécessaire à un étudiant étranger remplace quatre taux qui correspondaient au niveau des études poursuivies.

Cette disposition permet de justifier plus facilement une évolution des prestations versées aux boursiers en fonction de celle du coût de la vie et d'éviter par conséquent une dégradation de leur situation gravement préjudiciable d'une part, à notre position concurrentielle vis-à-vis des autres pays industriels pour attirer vers nous les meilleurs éléments étrangers et, d'autre part, à l'impact psychologique en faveur de notre pays que l'on peut légitimement espérer chez les boursiers en cours de formation en France.

Un effort particulier est fait pour accueillir, installer et acclimater en France les nouveaux boursiers :

- stand permanent d'accueil à l'aéroport de Roissy ;
- hébergement en transit par le C.R.O.U.S. de Paris ;
- accueil à la gare de destination en province ;

— stage d'initiation à la vie française locale comportant un contact avec les représentants des services universitaires, administratifs et culturels pouvant être utiles au boursier au cours de son séjour.

L'arrêté interministériel du 28 décembre 1978 sur le nouveau régime des bourses (J.O. N.C. 815 du 25-1-1979) stipule que les montants des prestations versées aux boursiers sont fixés par arrêté interministériel pour être appliqués au 1^{er} janvier de l'année suivante, à partir de 1980.

Par ailleurs, le nouveau régime prévoit que l'allocation mensuelle d'entretien (fixée à 1.400 F pour l'année 1979) a pour objet de permettre au boursier de subvenir à ses besoins.

Il résulte des dispositions ci-dessus que, contrairement au régime précédent, abrogé le 1^{er} janvier 1979, où les taux étaient basés sur le niveau des études poursuivies, les prestations versées aux boursiers doivent être révisées *annuellement* en fonction de l'évolution du coût de la vie.

BOURSE D'ÉTUDES ACCORDÉES EN 1978

a) Tableau d'ensemble par niveau d'études et par disciplines.

Discipline	Total
Lettres	1.367
Formation et perfectionnement des professeurs de français	1.413
Beaux-Arts	404
Faculté de droit	} 959
Economie, inventaire des ressources	
Administration publique	17
Banques, commerce, assurances	82
Information	22
Faculté des sciences	2.335
Santé publique et services sociaux	223
Travaux publics	282
Industrie, mines	1.316
Agriculture	326
Autres disciplines	90
Bourses d'été	2.882
Total	11.718

b) Répartition par pays d'après les disciplines.

Secteur d'activité Pays ou territoire	Lettres	Formation et perfectionnement des professeurs de français	Beaux-Arts	Faculté de droit, économie	Administration publique	Banque, commerce, assurances	Faculté des sciences	Santé publique et services sociaux	Travaux publics	Industries, mines	Agriculture	Information, divers	Bourses d'été	Total
	Europe	128	159	123	163	»	2	373	69	17	40	19	3	1.884
Proche et Moyen-Orient	225	152	54	234	1	16	406	44	89	533	80	20	190	2.044
Afrique du Nord	250	43	70	217	10	»	881	51	101	306	150	29	150	2.258
Afrique au Sud du Sahara ..	46	404	6	44	1	5	52	14	1	9	8	9	302	901
Asie-Océanie	137	303	70	93	3	23	193	27	44	214	27	9	51	1.194
Amérique du Nord	120	16	17	33	2	1	33	6	»	6	1	13	300	548
Amérique centrale et du Sud	161	336	64	175	»	35	397	12	30	208	41	29	5	1.493
Total	1.367	1.413	434	959	17	82	2.335	223	282	1.316	326	112	2.882	11.718

Note : Le ministère des Affaires étrangères a accordé, en outre, 13 bourses d'études à des pays qui ne figurent pas dans le tableau ci-dessus

Ce tableau n'est pas comparable avec celui de l'année dernière.
En effet, les boursiers ont été décomptés *en année civile* et non plus en année universitaire comme par le passé.

BOURSIERS STAGIAIRES ACCUEILLIS EN FRANCE

Année 1978.

Secteur d'activité Pays ou territoire	Economie	Administration publique	Services publics	Industrie, mines	Commerce, hôtellerie	Agriculture	Santé publique	Recherche scientifique	Enseignement, sports	Services sociaux	Information, divers	Total	
												Nombre de stagiaires	Nombre de mois (1)
Europe	7	22	8	60	1	101	202	178	7	»	104	690	3.10
Proche et Moyen-Orient	17	93	31	9	12	58	227	87	70	»	83	687	3.92
Afrique du Nord	53	194	71	31	9	117	441	280	30	43	340	1.609	7.60
Afrique au Sud du Sahara ..	4	29	11	3	23	7	9	13	21	1	42	163	7
Asie-Océanie	4	72	20	13	6	31	128	156	36	1	34	501	3.2
Amérique du Nord	»	25	2	3	»	7	60	10	25	10	31	173	7
Amérique centrale et du Sud	34	146	39	75	12	113	295	74	17	8	32	845	5.26
Total	119	581	182	194	63	434	1.362	798	206	63	666	4.668	24.59

(1) Y compris les stages renouvelés.

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Chapitre	Nature	1979	1980	1980/1979 en pourcentage
	TITRE IV. — Interventions publiques.			
	<i>Contributions obligatoires.</i>			
42-31	Organisations à caractère non scientifique :			
	— situées hors de France :			
	— O.N.U.	314.774.380	360.732.380	14,60
	— organisations européennes (sauf C.E.E.)	48.567.400	50.512.400	3,59
	— autres organisations	65.683.613	70.633.613	7,53
	Total	429.025.393	481.677.393	12,27
	— situées en France :			
	— O.N.U.	47.269.700	49.711.700	5,16
	— organisations européennes (sauf C.E.E.)	71.627.840	76.537.840	6,85
	— autres organisations	33.911.828	37.611.828	10,91
	Total	152.809.368	163.861.368	7,23
	Total des organisations non scientifiques ..	581.834.761	643.338.761	10,94
	Organisations à caractère scientifique :			
	— situées hors de France :			
	— hors enveloppe recherche	41.100	41.100	»
	— dans enveloppe recherche	363.340.750	397.240.750	9,33
	Total	363.381.830	397.281.830	9,32
	— situées en France :			
	— hors enveloppe recherche	2.948.550	3.243.550	10,00
	— dans enveloppe recherche	2.799.570	2.899.570	3,57
	Total	5.748.120	6.143.120	6,87
	Total des organisations scientifiques	369.129.970	403.424.970	9,29
	Total des contributions obligatoires	950.964.731	1.048.964.731	10,30
	<i>Contributions bénévoles.</i>			
42-32	Organismes à caractère non scientifique :			
	— situés hors de France :			
	— O.N.U.	103.989.910	143.589.910	38,08
	— autres organismes	715.514	1.115.514	55,90
	Total	104.705.424	144.705.424	38,20
	— situés en France :			
	— O.N.U.	300.000	300.000	»
	— autres organismes	4.103.812	4.103.812	»
	Total	4.403.812	4.403.812	
	Total des organismes à caractère non scientifique	109.109.236	149.108.236	36,65

Chapitre	Nature	1979	1980	1980/1979 en pourcentage
	Organismes à caractère scientifique :			
	— situés hors de France	3.819.000	3.819.000	»
	— situés en France	347.000	347.000	»
	Total des organismes à caractère scientifique	4.166.000	4.166.000	»
	Total des contributions bénévoles	113.275.236	153.275.236	35,31
	<i>Subventions à divers organismes.</i>			
42-23	Subventions diverses	3.107.231	3.107.231	»
	Total des contributions internationales	1.067.347.198	1.205.347.198	12,92

Ce crédit de 1,2 milliard ne représente qu'une faible partie de nos contributions internationales, le budget des Charges communes proposant, à part, les crédits ci-après :

**CRÉDITS CONSACRÉS A L'ACTION INTERNATIONALE
FIGURANT AU BUDGET DES CHARGES COMMUNES**

	1979	1980	1980/1979
58-00 Participation de la France au capital d'organismes internationaux.	397.600.000	341.800.000	— 14,03
62-00 Aide extérieure	95.000.000	130.000.000	36,84
68-01 Reconstitution des ressources de l'action internationale de développement	833.000.000	680.000.000	— 17,40
68-02 Participation au Fonds européen de développement et au financement des protocoles financiers conclus par la C.E.E.	500.000.000	963.000.000	92,60
68-04 Participation de la France à divers fonds	217.480.000	203.100.000	— 6,61
Total	2.043.080.000	2.325.900.000	13,84

Peut-être en existe-t-il d'autres dans d'autres budgets ? Il paraît que 70 % des crédits de cet ordre sont inscrits dans les budgets autres que celui des Affaires étrangères.

Il faudrait à l'avenir, et cela est d'ailleurs conforme aux observations de la Cour des comptes, que les crédits de cet ordre soient inscrits au budget des Affaires étrangères.

— Le poids des *contributions obligatoires*, avec plus d'un milliard de francs, sur 1,2 milliard, demeure prépondérant, ce crédit n'étant que de 561 millions en 1974.

— La répartition entre les organisations non scientifiques et les organisations scientifiques est équilibrée : 643,5 millions de francs pour les premières, 403,4 millions de francs pour les secondes.

— La grande masse des contributions obligatoires, celles destinées notamment aux organisations scientifiques, va à des organisations dont le siège est hors de France : 481,6 millions de francs pour les organisations non scientifiques, 397,2 millions pour les organisations scientifiques.

— L'organisation des Nations unies, avec 360,7 millions de francs pour 1980, constitue la partie prenante la plus importante.

Il s'agit de crédits purement évaluatifs. Nous savons par expérience que la réalité dépasse souvent la fiction. 173 organisations se répartissent ces crédits, soit notamment :

- 22 organisations dépendant de l'organisation des Nations unies ;
- 8 organisations européennes ;
- 91 organisations diverses exerçant leur compétence dans des domaines très différents :
 - relations internationales générales 7
 - droit 9
 - arts et culture 5
 - commerce 11
 - agriculture 16
 - tourisme et communication 7
 - sciences 11
 - santé 16
 - recherche (hors enveloppe) 3
 - recherche (*in* enveloppe recherche) 6

Il ne restera que 153 millions de francs contre 113 millions en 1979 pour les *contributions bénévoles* qui demeurent ainsi marginales car elles sont partagées entre 52 organisations mais cela représente 35,11 % de plus.

L'effort le plus net est celui du programme des Nations unies pour le développement (P.N.U.D.), notre contribution devant passer de 69 millions de francs à 107 millions de francs, soit une augmentation de 55 %.

Le reste est consacré au Fonds international pour l'enfance dont les crédits augmentent de 18,2 %.

*
**

Les quote-parts les plus importantes dans les dépenses de l'O.N.U. (%) :

Etats-Unis	25
U.R.S.S.	11,10
Japon	9,58
République fédérale d'Allemagne	8,31
France	6,26
Grande-Bretagne	4,46
Italie	3,45
Canada	3,28
Pays-Bas	1,63
Chine	1,62
République d'Ukraine	1,46
R.D.A.	1,39
Inde	1,31
Pologne	1,24

Au moment où la Commission nationale de l'U.N.E.S.C.O. vient d'être renouvelée nous devons regretter que l'organisme international se laisse trop souvent investir par la politique. Sa vocation universelle est celle du dialogue des cultures, elle n'a pas à s'ériger en juge des Gouvernements. La qualité même des membres qui composent la Commission nationale démontre l'intérêt que la France apporte à sa contribution intellectuelle de même d'ailleurs que sa participation financière.

40 % du budget sont employés pour l'éducation et plus de 36 % des fonds alloués en 1977-1978 sont allés à l'Afrique. Pourtant un rapport américano-australien, après enquête dans huit pays d'Afrique, a reconnu qu'il était impossible de déterminer sur le terrain ce qu'a fait l'U.N.E.S.C.O.

Par contre, à la même époque on a édité 377 titres soit près de 70.000 pages imprimées, expédié 400 télex et 255 communiqués de presse. A tel point que les archives se sont accrues de près de 1 kilomètre.

On notera aussi l'inflation des colloques, réunions et séminaires : 168 en 1977 et 226 en 1978, « palabres et papiers » semblent être la devise de l'U.N.E.S.C.O.

PRESSE ET INFORMATION

— Les moyens financiers dégagés au profit de nos émissions radiophoniques et de notre action à l'égard de la presse sont extrêmement faibles : avec 52,6 millions de francs il s'agit de l'action financière la plus faible conduite par le Ministère. La croissance des crédits inférieure à 5 % (4,94 %) ne permettra sans doute pas de poursuivre les programmes existants.

Les contacts avec les journalistes étrangers, déjà modestes, seront encore réduits. Alors que 111 journalistes étrangers ont été reçus en 1978, il n'y aura en 1979 vraisemblablement que 85 invitations. Pour 1980, il est peu probable que ce chiffre puisse être atteint en raison de l'élévation des prix d'hôtels ou de transports.

Quant aux dépenses en matériel du service de presse et d'information, elles ne bénéficient d'aucune augmentation.

A noter cependant la modernisation du service de presse de Moscou à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle ambassade.

Tant en 1978 qu'en 1979, les demandes des services de presse de Bonn, Londres, Moscou, New York, Rio de Janeiro et Washington ont été satisfaites par priorité.

LES ÉMISSIONS DE RADIO VERS L'ÉTRANGER

La contribution du ministère des Affaires étrangères au financement des émissions en direct à l'étranger (chap. 42-03) ne bénéficie d'aucune augmentation et voit ses crédits purement et simplement reconduits alors que leur progression avait déjà été très faible en 1979 (+ 6 %).

Cette stagnation affecte aussi bien Radio France internationale que la S.O.M.E.R.A.

Pour *Radio France internationale*, la participation financière du Département en 1979 a été de 12.768.330 F sur un budget total de 25.644.000 F. Cette aide permet à R.F.I. d'émettre sur ondes courtes 17 h 30 quotidiennes vers l'Afrique, 15 heures sur l'Europe centrale et orientale, 5 heures vers l'Amérique du Nord et les Caraïbes et une heure vers le Portugal. Sur ondes moyennes, R.F.I. émet une heure par jour vers l'Espagne et une heure vers l'Allemagne. L'ensemble de ces émissions représente actuellement un *programme quotidien de 40 h 30*, dont 12 h 40 de programmes spécifiques et 4 heures en langues étrangères (anglais, espagnol, allemand, portugais...) R.F.I. fournit par ailleurs régulièrement au Département des chroniques et telex en langues étrangères (chap. 42-03, art. 20).

Faute de pouvoir envisager, pour le moment, l'implantation de nouveaux émetteurs, Radio France internationale souhaite pouvoir renforcer, en améliorant l'audition des émissions actuelles, l'action existante en utilisant, si les crédits nécessaires sont dégagés, le relais implanté à Moyabi, au Gabon.

La participation du Département au financement de la S.O.M.E.R.A. s'est élevée, en 1979 comme en 1978, à 6.500.000 F. Les émissions de la S.O.M.E.R.A. sont diffusées vers le Proche-Orient en ondes moyennes et représentent 16 heures de programme par jour dont 80 % en arabe et 20 % en français.

Ces dispositions seront reconduites en 1980.

L'effort des autres pays : la Grande-Bretagne est présente sur les cinq continents du monde et l'Allemagne fédérale sur quatre car elle ne diffuse pas de programmes en Océanie.

La B.B.C. a un programme de 100 heures en 39 langues qui vient d'être remis en cause et la Deutsche Welle et la Deutschland Funk réunies, un programme de 110 heures en 40 langues.

Chaque année nous avons souligné l'incohérence et l'insuffisance de notre politique dans ce domaine. Nos suggestions n'ont jamais été écoutées sauf pour le rétablissement des émissions vers l'Espagne.

Nous ne ferons pas de critiques nouvelles puisque le rapport au Ministre sur la présence culturelle française à l'étranger en cours d'élaboration met notamment l'accent sur l'action radiophonique. Dans ce cadre nous avons présenté nos suggestions.

RÉPARTITION DU CHAPITRE 42-03

	1978	1979	Différence
<i>Chapitre 42-03.</i>			
<i>Article 10. — Contribution au financement des émissions vers l'étranger (ondes courtes et ondes moyennes) ..</i>	18.255.500 F (dont 6.500.000 F S.O.M.E.R.A. et 11.755.500 F R.F.I.)	19.298.330 F (5.500.000 F S.O.M.E.R.A. et 12.798.330 F R.F.I.)	+ 1.042.830
<i>Article 20. — Chroniques et telex en langues étrangères (confectionnés par Radio France Internationale)</i>	350.000 F	423.500 F	+ 73.500
	18.605.500 F	19.721.830 F	+ 1.116.330 (+ 6 %)

Or, Radio France internationale a chiffré le coût total de ses activités, en 1980, sur des bases analogues à celles de l'année 1979, à la somme de 28.592.000 F, soit une augmentation de 2.952.000 F, par rapport à 1979.

L'AUDIO-VISUEL

La Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques a décidé, en 1978, de renforcer très sensiblement les actions menées à l'étranger sur le plan audio-visuel, dans la mesure où elles apparaissent, dans de nombreux pays, comme la manière la plus efficace d'affirmer notre identité et de faire valoir nos valeurs culturelles.

Cette réorientation a abouti à un certain nombre de résultats positifs :

1° Une politique systématique de formation des agents et d'information des postes a permis d'assurer des relations beaucoup plus étroites entre les sociétés et organismes français du cinéma et de la télévision d'une part, et nos services culturels, d'autre part, qui sont apparus dans plusieurs pays comme des relais opérationnels entre professionnels français et étrangers soucieux de développer leurs échanges commerciaux.

2° Des moyens nouveaux ont été mis à la dispositions de nos postes pour assurer la présence de notre production audio-visuelle. C'est le cas, notamment, des téléthèques dont le circuit compte désormais, après deux ans d'existence, près de 40 relais. Ces installations de lecture de cassettes vidéo ont multiplié les possibilités d'animation de nos instituts et centres culturels, attiré des publics nombreux et nouveaux, permis de mieux faire connaître les réalités de notre pays et les qualités de ses diverses productions audio-visuelles.

3° Un accent tout particulier a été mis sur la promotion des matériaux audio-visuels français auprès des circuits commerciaux de cinéma ou de télévision. De ce point de vue, la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques a accru les efforts déjà déployés pour appuyer l'organisation de « semaines » du cinéma français et encourager les échanges de personnes dans ce secteur.

Elle s'est attachée, par ailleurs, à aider au maximum les efforts à l'étranger des professionnels de la télévision, en collaboration étroite avec l'Association « Interaudio-visuel » créée en février 1978 sous l'égide du ministère des Affaires étrangères. Un effort prioritaire a concerné l'Amérique hispanophone, continent où nous étions pratiquement absents jusqu'à ces derniers mois sur les antennes des télévisions locales. Une politique systématique d'invitations de responsables, d'organisation de « visionnage de programmes » en France ou de « semaines de télévision française » à l'étranger, de publi-

cation de documentation et de doublages en espagnol, a déjà permis d'aboutir, durant le premier semestre 1979, à la vente de quelques centaines d'heures de programmes.

Des efforts de même nature ont été déployés aux Etats-Unis, avec notamment la mise sur pied d'une soirée de programmes français diffusée le 14 juillet 1978 par 280 stations de la télévision publique américaine, et un soutien constant apporté aux initiatives visant à assurer une présence des programmes français sur les réseaux de câblodistribution. Il convient de noter, par ailleurs, le démarrage prochain au Québec d'une opération complexe, visant à assurer une présence massive des programmes de nos trois chaînes sur le câble (2.500 heures par an).

LA FRANCOPHONIE

80 millions d'hommes ont le français comme langue maternelle et nous arrivons en douzième position mais en fait 150 millions de personnes le pratiquent. A l'O.N.U. 30 nations sur 138 l'ont choisi comme langue de travail.

La francophonie peut se définir comme l'ensemble des liens de solidarité entre les pays qui se servent de notre langue pour leurs communications internationales, pour la formation de leur jeunesse ou pour accéder à la culture universelle, aux sciences et aux techniques les plus avancées.

A l'égard des pays en voie de développement, la politique de francophonie, conduite par le Ministère, utilise essentiellement un organe spécifique, l'*Agence de coopération culturelle et technique*, des *rencontres au niveau ministériel* et le *réseau des associations* qui couvrent tous les domaines de la science, de la technique, de l'activité culturelle et économique.

L'*Agence de coopération culturelle et technique* est l'instrument privilégié de la solidarité entre les Etats francophones ; sur les 30 Etats membres, 26 font partie du groupe des pays en développement. La France couvre 46,37 % des 50 millions de francs du budget de cet organisme. La Conférence générale, organe d'orientation et de contrôle de la politique de l'Agence se réunira en décembre à Lomé. Elle étudiera des propositions de réforme de structures préparées à l'initiative de la France tendant à rendre son action plus efficace et sa gestion mieux suivie et coordonnée ; elle décidera également du programme des activités pour les deux années 1980 et 1981 qui recherchera des opérations significatives pour la solidarité culturelle, scientifique et sociale entre Etats membres et correspondant à la fois à la vocation de l'Agence et aux besoins des Etats partenaires.

Dans l'ordre des conférences ministérielles spécialisées, la 32^e *réunion des ministres de l'Education* a été suivie pour la première fois par des observateurs du Maroc et de la Guinée ; deux nouveaux membres ont été admis : les Seychelles et Djibouti.

Les ministres de la Jeunesse et des Sports tiendront à Cotonou, en décembre 1979, leur dixième réunion.

La politique de francophonie pourrait prendre une nouvelle dimension avec la constitution d'une *organisation commune des pays partiellement ou entièrement de langue française*. Le projet en a été présenté au sommet franco-africain de Kigali, en mai 1979, par le Président L.S. Senghor. La France a fait connaître sur ce point son accord de principe.

On peut signaler comme faits nouveaux la création d'une section de l'Association internationale des parlementaires de langue française au sein de la Chambre des représentants du Maroc et la première participation de deux délégués des Nouvelles-Hébrides à l'Assemblée générale de l'A.I.P.L.F. à Genève, l'adhésion à part entière du condominium franco-britannique devant intervenir après l'indépendance prévue pour 1980.

Une nouvelle organisation en voie de création, l'Association internationale des maires et responsables de capitales et métropoles entièrement ou partiellement francophones, a vu la participation d'élus communaux des pays d'Afrique, à la réunion préliminaire de Québec.

Sur le plan fonctionnel, la politique de francophonie menée par le Ministère s'oriente en ce qui concerne les pays en voie de développement selon *deux axes essentiels* :

— *Une partie purement linguistique et culturelle* : il s'agit d'abord de veiller à maintenir la position du français dans les instances internationales et de resserrer à l'occasion de toutes les rencontres et conférences multilatérales les liens entre les Etats dont le français est le seul moyen d'expression.

Des études ont été entreprises pour doter la francophonie d'une banque de données et d'un système informatisé de terminologie pour fournir à ses utilisateurs un répertoire des termes scientifiques et techniques avec leur équivalent dans les principales autres langues.

La francophonie est aussi le *dialogue des cultures* ; la valorisation des cultures nationales et locales à laquelle elle concourt répond aux vœux de nos partenaires et contribue à accroître le rayonnement du français comme moyen de recherche en lui enlevant les séquelles d'impérialisme culturel qui peuvent lui rester attachées.

— Le second élément de la dynamique francophone comprend l'intéressement à toutes les formes d'assistance au développement. Il y a là encore la réponse à une attente de la part de nos partenaires linguistiques ; en les aidant à lutter contre les contraintes au développement que subissent leurs économies et leurs sociétés, nous servons en même temps les intérêts de notre langue, la pauvreté s'opposant à sa diffusion dans les masses des régions insuffisamment développées.

A travers les échanges de coopération les pays du Tiers-Monde sont ouverts à l'expression française. C'est ainsi que les entreprises de Québec pour lutter contre la dépossession de leur langue ont mis au point un programme de francisation des techniques.

Un récent colloque international tenu à Valbonne sur le thème : « Le français, langue des affaires », a fait ressortir que là où notre langue ne peut s'imposer en soi, elle pourrait profiter de l'excellente image de marque des productions francophones, notamment dans les secteurs de pointe comme le nucléaire, l'électronique, les télécommunications, pour être exportée en même temps.

L'action en matière de francophonie s'exerce notamment au Québec, en Louisiane, en Haïti et en Guinée. Elle concerne également un certain nombre de pays dans lesquels notre langue est encore parlée et enseignée sur une grande échelle : il s'agit des pays du Maghreb et du Liban.

Dans chacun de ces pays, la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques apporte un appui prioritaire dans le domaine de l'enseignement et de la formation chaque fois que la demande en est exprimée par les partenaires nationaux.

Cette action privilégiée a connu peu de modifications depuis l'année dernière.

Au Québec, notre action vise toujours à aider les autorités locales à maintenir et développer la place de notre langue dans l'enseignement général, dans l'enseignement technique, au niveau de l'Université et également dans le cadre de l'assimilation des immigrants.

En Louisiane, il s'agit d'assurer un enseignement du français à 50.000 enfants, de veiller à la formation des professeurs américains qui relèveront nos coopérants et d'organiser le perfectionnement des enseignants déjà en fonction, tout en s'appuyant de plus en plus sur le programme bilingue fédéral.

En Haïti, se poursuit l'action entreprise depuis 1972 afin de développer le système éducatif local tant en ce qui concerne l'alphabétisation que l'enseignement secondaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.

Les établissements français implantés en Haïti sont les suivants :

— l'Institut français d'Haïti à Port-au-Prince.

Centre d'animation culturelle avec un auditorium de 350 places et une bibliothèque de 34.000 volumes ;

— le Cours Alexandre-Dumas de Petionville (Port-au-Prince) : 290 élèves (dont 121 Français) et 6 professeurs ;

— l'Alliance française dispose en Haïti de quatre comités locaux : Jérémie, les Cayes, Cap Haïtien, les Gonaïves.

En Guinée, le dialogue continue d'être recherché dans le domaine de la formation et de l'aide à la production de matériel pédagogique.

Un accord précis, signé avec les autorités locales, permettra dès le mois d'octobre 1979 de relancer nos efforts.

Au Maghreb, la priorité est donnée à la formation de cadres et d'enseignants locaux et la relève s'accomplit selon des rythmes propres à chacun des pays.

Au Liban, le renforcement de notre dispositif d'encadrement et de formation prévu en 1979 est actuellement mis en œuvre : nomination de conseillers pédagogiques auprès du ministère de l'Éducation, de l'Institut pédagogique et des écoles normales ainsi que renforcement du programme de bourses et d'échanges entre universités.

LES FRANÇAIS DÉTENUS

Nous devons demeurer vigilants sur la situation de nos compatriotes emprisonnés dans des pays qui souvent bénéficient de nos largesses.

Le nombre de Français détenus au 1^{er} janvier 1979 s'établit ainsi :

- Afrique 118 dont 39 à Madagascar
(dont 6 politiques)
- Amérique 72 (dont 5 politiques)
- Asie Moyen-Orient - Océanie .. 73 (dont 10 politiques)
- Europe moins Espagne 331 (dont 5 politiques)
- Espagne 157

Soit au total 26 cas politiques
sur lesquels nous attirons particulièrement l'attention du ministre des
Affaires étrangères qui certainement voudra s'efforcer d'obtenir leur
libération.

*
**

CONCLUSIONS

Vers une nouvelle politique.

On sait que le ministre des Affaires étrangères a engagé une action pour définir une politique nouvelle de nos relations culturelles, scientifiques et techniques. Des décisions sont promises pour la fin de l'année. Il est regrettable qu'elles n'aient aucune répercussion sur le budget 1980 qui sera encore une année perdue, notamment dans le domaine des émissions vers l'étranger.

A la demande du Ministre, nous avons présenté nos observations qui ne sont d'ailleurs que le relevé des suggestions émises dans nos précédents rapports.

Quelques suggestions.

Le problème est d'abord financier. A cet égard, on a vu se dégrader la situation à peine redressée en 1979. Le budget global des Affaires étrangères doit être augmenté et la Direction générale doit toujours recevoir au moins 50 %. Il faut tenir compte dans l'appréciation des chiffres du fait que travaillant à l'étranger on est soumis aux fluctuations monétaires et à l'inflation qui sévit dans les différents pays.

C'est ainsi qu'une hausse importante du dollar par rapport au franc compromettrait gravement notre action dans de nombreux pays.

Notre vocation est universelle certes et pourtant il faut *éviter la tentation du « saupoudrage »*. Mieux vaut faire un effort massif et plus rentable, là où il convient. Le choix des priorités doit tenir compte :

- 1° De l'importance de l'implantation française dans le pays concerné, qui constitue une base appréciable et une possibilité de multiplication de notre action.
- 2° Des traditions historiques avec nos anciennes colonies.
- 3° De l'avenir des pays susceptibles de devenir des « grands » du monde de demain, tel le Brésil, le Mexique et d'autres.
- 4° De nos partenaires économiques importants.

Il ne faut pas oublier de rentabiliser notre action culturelle par son prolongement économique : que l'on parle davantage le français est très bien mais que l'on vende des produits français est encore mieux.

Sur le plan scolaire, il faut assurer les moyens d'éducation aux familles françaises qui acceptent de vivre à l'étranger pour soutenir notre effort d'exportation dans tous les domaines. Il s'agit souvent de jeunes coopérants qui ont le souci des études de leurs enfants.

Il faudra tendre également à l'égalité des frais scolaires, sans oublier qu'en France l'enseignement est gratuit et qu'il est anormal que les Français de l'étranger payent pour la construction d'un lycée ou d'une école.

S'agissant des étudiants étrangers en France, le montant des bourses doit être aligné sur celui des autres grands pays, si nous ne voulons pas perdre les meilleurs éléments et ce, quitte à faire une politique de qualité plutôt que de quantité, si le crédit global ne peut être majoré.

Les boursiers, sont de toute façon une minorité et, à ma connaissance, il n'existe aucun contrôle de la masse des étudiants étrangers en France qui vivent souvent d'expédients. Un accord avec le ministère des Universités devrait permettre une appréciation de l'opportunité de leur présence et le choix des disciplines selon des critères identiques à ceux des boursiers.

On a remarqué souvent chez les étudiants étrangers que le souvenir de leurs études en France a créé des liens privilégiés pour le reste de leur vie.

Or, souvent on retrouve des étudiants dans des postes clés de leurs pays et quelquefois au Gouvernement. Il faudrait trouver le moyen de garder le contact avec eux et de continuer à les intéresser à notre pays. En somme une sorte de « service après vente ».

Par contre, durant leur séjour chez nous, ils n'ont guère de contacts avec les nombreux officiels hors de l'université. Aussi me paraît-il opportun que chaque année, dans les mairies des grandes villes ou les préfectures, ait lieu une réception à leur intention. Le Président de la République lui-même pourrait périodiquement recevoir les meilleurs. Cela à n'en pas douter valoriserait nos efforts en leur faveur.

S'agissant du redéploiement, nous observerons que les rares actions nouvelles n'ont été possibles que par nos retraits obligés. Il ne s'agit donc pas d'une politique calculée et volontariste mais seulement imposée par de fâcheux événements.

Par ailleurs, nous sommes trop souvent appelés à fermer un centre culturel, faute de crédits pour réparer le toit.

Il est vrai aussi que le centre culturel ne doit pas être seulement un lieu où l'on administre la culture française mais de préférence un carrefour d'échanges entre plusieurs civilisations.

Notre politique culturelle à l'étranger est nécessairement interministérielle. Elle doit faire l'objet d'une meilleure concertation et d'une meilleure coordination sous la direction incontestée du ministre des Affaires étrangères à Paris et des attachés culturels à l'étranger.

Notre action culturelle devant déboucher sur des « affaires » la liaison avec l'attaché commercial s'impose : exporter des idées, oui mais aussi exporter du matériel. L'aspect scientifique de nos relations culturelles s'ouvre d'ailleurs sur ces débouchés.

Pour renforcer notre présence culturelle à peu de frais, il paraît facile de demander aux personnalités qui voyagent de profiter de leur séjour dans un pays pour donner des conférences, présenter des expositions, de nombreux artistes ou académiciens pourraient s'y prêter.

Les parlementaires en mission devraient assumer obligatoirement une prestation de cet ordre sur les sujets qu'ils préfèrent devant les auditoires locaux.

Le Service national des volontaires mérite d'être développé. Souvent ceux-ci retournent dans le pays pour s'y fixer définitivement et deviennent des « permanents » de la présence française.

Dans une question orale publiée au *Journal officiel* du 15 juin dernier, nous faisons des suggestions sur l'action radiophonique française à l'étranger et sur l'avenir de la télévision par satellite. Nous devons insister sur l'intérêt de l'installation à la Réunion, en Polynésie, aux Antilles ou en Guyane de réémetteurs qui nous permettraient d'être enfin présents dans le monde entier.

La France dispose maintenant grâce à Télésystèmes du *deuxième serveur mondial en informatique*. Nos ambassades devraient le savoir pour s'y abonner ; pour la première fois, des ordinateurs parleront français. Il faut l'exploiter.

Enfin, pour terminer, rappelons nos précédentes et anciennes suggestions pour la création d'une revue officielle de prestige.

Quantité d'imprimés et de publications sont diffusés en ordre dispersé et vont finalement au panier. Lorsqu'un ambassadeur veut rendre hommage à une personnalité francophone du pays, il lui adresse *Le Monde* !

Réunir tous les talents dans une revue servirait grandement notre présence culturelle. Cela exige aussi une action interministérielle. Une société d'édition pourrait d'ailleurs sans grands frais pour l'Etat prendre à son compte les obligations matérielles de l'impression et de la diffusion.

Enfin, le tourisme est proche de la culture, mais il n'existe pas de relations bien étroites à l'étranger entre les responsables de l'un et de l'autre.

Là aussi, une réunion au sommet des Ministres concernés paraît utile.

*
**

L'examen en Commission a donné lieu à des interventions de MM. Pontillon, Mont et du Président Lecanuet.

L'accent a été mis unanimement sur l'insuffisance de notre action radiophonique à l'étranger.

Votre Commission a en conséquence chargé son Rapporteur de présenter un amendement à ce sujet pour souligner l'inefficacité de l'action radiophonique française à l'étranger et l'urgence qu'il y a à revoir l'ensemble de la question.

L'amendement de la Commission tend à réduire les crédits du chapitre 42-03, article 10 : « Contribution au financement des émissions en direct vers l'étranger » de 1 million de francs.

Sous cette réserve, votre Commission vous demande d'émettre un avis favorable sur les crédits du ministère des Affaires étrangères-Relations culturelles.